FORMATION SUR LES CONCEPTS JURIDIQUES CLES DES CONTRATS INFORMATIQUES

Objectifs :

- Intervention ciblée sur les clauses contractuelles les plus importantes des contrats informatiques
- Proposition d'une rédaction optimale de ces clauses en faveur du client
- Explication liée à l'évolution de la jurisprudence des thématiques afférentes aux contrats informatiques
- Etude de quelques alternatives ou solutions transactionnelles possibles dans le cadre de négociations de contrats informatiques

Public visé : Département juridique

Pré requis : formation de juriste

Durée : une demi-journée

Tarif : Nous contacter

Moyens pédagogiques : Supports pédagogiques, étude de cas avec simulation de négociation

Méthodes d'évaluation des acquis : étude de cas

Moyens d'encadrement : Avocate spécialisée depuis 30 ans en contrats informatiques

Accessibilité handicap : nous contacter par mail : b.baalouchi@oyat.law ou au 01 81 22 40 20 (les formations se dérouleront au sein de locaux accessibles aux personnes en situation d'handicap – PSH et aux personnes à mobilités réduites – PMR). Concernant les formations pour les PMR, soit nous louons des locaux « ERP » (Établissement Recevant du Public) ou les formations se dérouleront chez les commanditaires ayant accès au « PMR »

Délai et Modalités d'accès : à la suite d'une demande de renseignement par téléphone ou via notre site internet, échange du besoin et validation de l'offre, la formation débutera sous un délai minimum de trois semaines.

I. Formation théorique : *les clauses contractuelles étudiées au cours de la matinée*

1) Rappel sur la distinction entre obligation de moyens et de résultat ;
2) Les principales obligations du prestataire informatique : délivrance conforme et conseil ;
3) L'obligation de collaboration du client ;
4) La clause de responsabilité ;
5) La clause de garantie contractuelle et légale ;
6) La clause d'imprévision ;
7) La clause de résiliation ;
8) Qualité de service / pénalités ;
9) Architecture contractuelle : MOA / MOE et co-traitance / sous-traitance.

II. Formation pratique : *Étude de cas*

1) Discussion sur la rédaction ;
2) Négociation d'un contrat informatique ;
3) Retour d'expérience par rapport à cette étude de cas.